

Une *Pasquèye istorique so tote li sinte botique*.
Le jubilé de 1846 à Liège selon Hassertz, chanteur de rues

Daniel Droixhe
(Universités de Bruxelles et de Liège)

Le chansonnier Joseph Mousset dit Hassertz (1799-1870) évoque, en parlant de lui à la troisième personne, quelques-unes de ses principales compositions wallonnes dans une *Plinte dès sints èt dès muzicyins conte Monsègneûr*¹.

<p><i>Dji v' va tchanter 'ne pitite paskèye, Qui v' n'avez mây oyou l' parèye. Surloumé l' Béranger lîdjwès, Dji v' va fé rîre di mès couplèts. Lon la la, po ç' côp-là, Sint Roch ni danse pus l' polka². Il a l'ôte djoû fêt l' grosse awèye Qui fêt rîre totes lès djônès fèyes³. Il a fêt l' pasquèye istorike Qu'èst fête so tote li sinte botique...</i></p>	<p>Je vais vous chanter une petite pasquille, Dont vous n'avez jamais entendu la pareille. Surnommé le Béranger liégeois, Je vais vous faire rire de mes couplets. Lon la la, pour le coup, Saint Roch ne danse plus la polka. Il a l'autre jour fait la grosse aiguille Qui fait rire toutes les jeunes filles. Il a fait la pasquille historique Qui est faite sur toute la sainte boutique...</p>
--	--

¹ Un feuillet imprimé, s. l. n. d. L'œuvre du chansonnier est aujourd'hui répartie entre deux fonds principaux : la Bibl. des Dialectes de Wallonie à Liège (citée BDW ci-dessous), dossier « Hassertz » ; le n° 7135 du Fonds Capitaine à la Bibl. centr. de la Ville de Liège. Chaque ensemble comporte une bibliographie manuscrite établie par l'auteur, destinée à l'impression d'un recueil général de ses chansons. Elle s'intitule *Œuvres de Joseph Hassertz* dans le premier fonds (désormais *Œuvres*), *Titres des chansons et pasquèyes ci-jointes* dans le second (*Titres*). Ces « récapitulations », différentes, seraient à comparer. Une lettre adressée à Ulysse Capitaine en 1859 lui propose d'acquérir, de la seconde liste, fragmentaire, les chansons qu'il ne posséderait pas. Le Fonds Capitaine conserve les manuscrits de nombreuses chansons envoyés par l'auteur au collectionneur liégeois. Un autre courrier joint montre que Hassertz songeait à une édition générale de sa production. Sauf exception, on a transcrit en orthographe Feller les titres des œuvres, ce qui n'est pas bibliographiquement correct mais offre des avantages pratiques.

² Pour le sens, v. ci-dessous.

³ *Li grosse awèye* « La grosse aiguille » figure dans les *Chansons wallonnes par J. Hassertz*, imprimées par L. Tilkin, dont un exemplaire de la BDW porte la date « juin 1847 » (*Œuvres*, 43). Cette pasquille grivoise plaisante les expédients auxquels doivent recourir les filles *qwand èles sont sins-ovrèdje, qu'èles n'ont pus rin à fé* « quand elles sont sans travail, qu'elles n'ont plus rien à faire ». Elle fut sans nul doute une des pièces les plus appréciées de Hassertz. En témoigne *Li p'tit bouh'tê* « Le petit étui à aiguilles », non moins salace, où il écrit qu'on « entend partout, dans la rue et sur les quais », les « chansons qu'un Liégeois nous a faites ». *Mès l' cisse qu'on-z-inme li mis, qu'a todi fêt mèrvèye, / vos l' kinohez come mi, c'est l' cisse dè l' grosse awèye* « Mais celle qu'on aime le plus, qui a toujours fait merveille, / vous la connaissez comme moi, c'est celle de la grosse aiguille ». La métaphore est volontiers réutilisée, par exemple dans son *Départ des conscrits de l'an 1868*.

Peu embarrassé, on le voit, des redites et du rire faciles, le chansonnier forain conservait une place particulière, dans sa production, à la *Pasquète istorique so tote li sinte botique*, qui constitue son premier essai dans le domaine dialectal. Ainsi la présente-t-il dans un *Court abrégé précis historique de Jacques-Charles-Joseph Hassertz*, adressé à la fin de sa vie à l'imprimeur Carmanne⁴. Il y raconte comment, après une existence militaire agitée en tant que tailleur ou instructeur, « il commença sa première pasquée wallonne pour le jubilé de 1846 et il a continué jusqu'à ce jour ». Il nous apprend aussi que, « pour demander à Dieu le rétablissement de sa santé qui s'augmente plus tôt que de diminuer, jours et nuits, en souffrance, il brûla pour la gloire du Créateur deux volumes contenant un mille et dix cents chansons en français et wallon dont il ne peut se ressouvenir que d'une trentaine »...

1. Le jubilé de 1846 dans la littérature wallonne

La pièce dont il est ici question concerne en effet le fameux jubilé de juin 1846, marqué par la commémoration du six-centième anniversaire de l'institution de la Fête-Dieu. Celle-ci était due, ainsi que l'écrit Voltaire dans *l'Essai sur les mœurs*, à « une religieuse de Liège, nommée Moncornillon, qui s'imaginait voir toutes les nuits un trou à la lune », et qui, ayant reconnu là le symbole d'un défaut dans l'Église, fit promouvoir la fête du Saint-Sacrement **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**⁵. Le souvenir de sainte Julienne de Cornillon avait donné lieu, en 1746, à un autre jubilé accordé par le moderniste Benoît XIV - d'où, peut-être, la référence voltairienne. La littérature wallonne, si l'on s'en tient aux textes conservés, ne paraît pas avoir participé alors à la célébration. La guerre de Succession d'Autriche, qui régnait particulièrement sur le pays de saint Lambert, occupait sans doute davantage les esprits.

Par contre, la commémoration suivante suscita une flambée de chansons à laquelle le climat politique du moment n'est évidemment pas étranger. Le 31 mars s'était constitué un gouvernement catholique homogène. Certains éprouvèrent le besoin d'une opposition forte réconciliant les deux organisations rivales nées l'année précédente. D'une part, l'*Union libérale* se trouvait noyautée par de *jeunes libéraux* de tendance « progressiste » et « démocratique », « avancés » et « radicaux » principalement issus de la *Parfaite Intelligence*, pour lesquels « le fondement de l'esprit de la loge est le

⁴ Abrégé figurant en tête de la liste des *Œuvres*.

⁵ *Essai sur les mœurs*, éd. R. POMEAU, Classiques Garnier, Paris, Bordas, 1990, t. I, chap. LXIII, *État de l'Europe au XIIIe siècle*, p. 638. Cité par Th. GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, nouvelle éd. du texte original de 1924-29, Bruxelles, Ed. Culture et Civilisation, 1975 sv., t. IV, p. 334. Sur la genèse de la Fête-Dieu, cf. J.-P. DELVILLE, *Fête-Dieu (1246-1996) : Vie de sainte Julienne de Cornillon*, Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain., 1999 (Publications de l'Institut d'Études Médiévales. Textes, études, congrès, 19/2).

progrès » et « son action doit prendre un caractère foncièrement social ». D'autre part un groupe de *vieux libéraux*, « modérés » et « constitutionnels », avait fait sécession dans une *Association libérale* privilégiant, « avant la question sociale, la grande lutte idéologique contre *l'esprit de domination des catholiques*, la défense de la laïcité »⁶. Tensions étrangères aux lettres dialectales ? Ce serait ignorer que, parmi les fers de lance du mouvement « progressiste », figurent les écrivains wallons François Bailleux, Joseph Lamaye et Charles Wasseige⁷. L'organe de presse de ces « jeunes » est le *Libéral liégeois*, tandis que les « modérés », dont fait partie Théodore Weustenraad, s'expriment notamment dans le *Journal de Liège*. On comprend que les comptes rendus respectifs du jubilé fournissent des éclairages quelque peu différents sur les aspects chansonnés dans cette littérature de circonstance.

François Bailleux fut l'un des « deux jeunes écrivains » qui soumièrent un programme commun de réconciliation au Congrès libéral ouvert à Bruxelles, à l'Hôtel-de-Ville, le 14 juin 1846, au plus fort de la célébration⁸. Dès l'adolescence, Bailleux, écrit son ami Alphonse Le Roy, professeur à l'Université et également écrivain wallon, « s'était formé des opinions précises sur plusieurs des grands problèmes qui tourmentent les sociétés modernes » et rêvait déjà de jouer « un rôle actif dans les affaires de son pays »⁹. Les *jeunes libéraux* réclamaient l'indépendance absolue du pouvoir civil à l'égard de l'autorité ecclésiastique : l'organisation du jubilé leur fournit mainte occasion de protester contre les empiètements de l'Église, par exemple quand elle prétendit interdire la vente d'objets pieux par les colporteurs dans les environs de la collégiale

⁶ A. CORDEWIENER, *Organisations politiques et milieux de presse en régime censitaire*, Liège, Université de Liège, 1976, p. 319 (Bibl. de la Fac. de Philos. et Lettres, 220).

⁷ Cf. CORDEWIENER, p. 318-21, 326-27, etc. Le dramaturge Jean-Joseph Fourdrin, qui écrit en français, appartient au même groupe : cf. X. de THEUX DE MONTJARDIN, *Bibliographie liégeoise*, Bruges, 1885 (désormais DT); Nieuwkoop, De Graaf, 1973, col. 953, 958, 965 (*L'industrie*), 1034 (*Robespierre*), etc. L'activité politique de Lamaye est dûment évoquée dans *Le romantisme au pays de Liège. Catalogue de l'exposition*, Liège, Liège, Musée des Beaux-Arts, 1955, p. 69. La notice sur Bailleux est plus discrète, concernant son engagement.

⁸ *J.d.L.*, 6-7 juin, 13-14 juin, premier compte rendu dans le n° du 15 juin, etc.

⁹ Notice dans l'*Annuaire de la Société liégeoise de littérature wallonne* 3, 1867, p. 43-87. Bailleux et l'avocat J.G.Macors, amis depuis le Collège de Liège, publièrent une brochure intitulée *Au congrès libéral sur la question du programme* (Liège, Oudart, 1846 ; DT, col. 1021). Parmi les mesures préconisées figuraient l'abaissement du cens électoral, l'instauration d'un impôt sur le revenu, l'abolition des octrois, défavorables aux « familles peu aisées » - une « série d'améliorations à introduire dans l'intérêt des classes ouvrières » (LE ROY, p. 48). On déplora que leur programme, « passablement compliqué », comportait des points « qui n'ont aucun caractère politique, qui n'établissent aucune démarcation entre les libéraux et les catholiques ». « Ainsi, comment faut-il améliorer la condition des classes ouvrières, régler le travail des enfants et des femmes dans les manufactures ? Comment faut-il obvier aux inconvénients des octrois ? Comment faut-il réorganiser les bureaux de bienfaisance, les hospices et les monts-de-piété, etc. ? etc. ? ce sont là des questions très-utiles, sans doute ; mais qu'un congrès libéral ne nous paraît pas appelé à résoudre, parce qu'elles ne sont point politiques... » (*J.d.L.*, 10-11). On notera que Hassertz donna notamment deux chansons sur l'une de ces « questions très-utiles » : *Lès-amplwèyès d' l'octrwa* et *L'abolicion dès-octrwas* (*Titres*, 150-51). L'image de Le Roy fournie par P. Nève de Mévergnies dans le *Liber memorialis de l'Université*, endossée dans *Le romantisme au pays de Liège*, p. 71, est marquée d'un esprit partisan et très injuste.

Saint-Martin (voir ci-dessous). Moins attachés à la laïcité qu'à un projet socio-politique « avancé », ces mêmes « démocrates » se voyaient reprocher par l'autre tendance « une certaine complaisance, du côté de la théocratie, sous prétexte que la liberté est le cri le plus sublime de l'Évangile ! » - stratégie qui a pu influencer sur la manière, parfois ambiguë, d'apprécier la manifestation commémorative. Reste que celle-ci aiguïsa la verve des uns et des autres, dans leur registre idéologique respectif.

Bailleux venait de publier avec Joseph Dejardin, en 1844, le *Choix de chansons et poésies wallonnes* consacrant le premier grand renouveau des lettres dialectales, avant Defrecheux, *Lèyîz-m' plover* et la fondation de la Société liégeoise de littérature wallonne, dix ans plus tard. Cette renaissance est étroitement associée à l'agitation politique. En témoignage, dès 1838, la *Pitite réponse dè maçon à mand'mint d' l'èvêque* de Lamaye, qui vise la condamnation de la franc-maçonnerie par l'évêque de Liège, M^{gr} Van Bommel¹⁰. Le célèbre *Pantolon trawé* du curé Duvivier, hymne, pour ainsi dire, de la nostalgie poujadiste, parut l'année suivante. Il fut republié en 1842 dans un recueil intitulé *Quelques chansons wallonnes*, qui connut un très grand succès, à raison de « mille exemplaires enlevés en trois mois »¹¹. Sur sa lancée, le curé publia la même année des *Poésies wallonnes n° 2* qui attaquaient l'administration communale « maçonnique » dans *Li cwène dè feû* et une *Péticion dè tchin dè l' Réjince*. Alphonse Le Roy, Théophile Fuss¹² et Adolphe Picard¹³ réagirent par une *Rèspone dè tchin*, publiée dans une *Novèle colècsion d' pasquèyes lidjwèses*, et Bailleux attaqua Duvivier dans *Li feume di Minjdîrowe*. C'est aussi l'année où Jean-Joseph Dehin contribua aux *Chansons wallonnes* publiées dans les *Étrennes liégeoises*. Bref, le recours au langage populaire et à la *pasquèye* entraîna définitivement dans le champ-clos du combat politique.

Le *Libéral liégeois* ne se forcera pas pour déplorer l'*infécondité* généralisée du jubilé dans le domaine des arts¹⁴. Le « mauvais goût » a dominé. « La plupart des livres qui ont été mis en vente (...) étaient des reproductions d'ouvrages qui datent du siècle dernier », comme « la lourde et ennuyeuse *Histoire de l'institution de la Fête-Dieu* du Jésuite Bertholet », avec de « pauvres gravures sur cuivre » tirées de l'original¹⁵. Sur

¹⁰ *Le romantisme...*, n° 187.

¹¹ *Le romantisme...*, n° 147.

¹² Qui consacra une brochure à Théroigne de Méricourt.

¹³ Notice biographique dans l'*Annuaire de la Soc. liég. de litt. wall.*, 1880.

¹⁴ *L. l.*, 26 juin. Je remercie N. VANWELKENHUYZEN de m'avoir communiqué ces renseignements.

¹⁵ Liège, Oudart, 1846 ; vendu par « la Librairie de Félix Oudart, rue St-Hubert, 3 et rue Sur-Meuse, 54 ; chez Grandmont-Donders et Spée-Zélis, libraires » (*J.d.L.*, 19 juin), ainsi que par « J.G. Lardinois, éditeur, rue Vinâve-d'Île, n° 25-52 » et la « librairie de L. Duvivier-Stermin, quai de la Goffe, n° 25é (*J.d.L.*, 10-11 juin). L'ouvrage du P. Bertholet avait paru en 1746 et 1781 : cf. X. de THEUX DE MONTJARDIN, *Bibliographie liégeoise*, Bruges, 1885 ; Nieuwkoop, De Graaf, 1973, col. 1017 (désormais cité DT).

l'étal du libraire voisinent « des recueils de prières » d'un « style froidement mystique et sans onction » et de « prétendues *Esquisses historiques* » : le journaliste vise ici un ouvrage d'Edouard Lavalleye¹⁶, professeur à l'université, qui habitait le mont Saint-Martin et qui nous procure par ailleurs un utile compte rendu des cérémonies¹⁷.

Pour terminer cette énumération de la littérature du Jubilé, nous mentionnerons la Complainte historique du Jubilé en 74 couplets et la Paskeye en wallon, qui en est la traduction abrégée, l'une et l'autre écrite d'un style naïf et champêtre, qui rappelle assez bien les complaintes traditionnelles de l'Enfant prodigue, d'Henriette et Damon, et de Geneviève de Brabant, avec la rime et la mesure en plus.

La *Complainte* et sa « traduction », la *Paskèye so l' djubilé*, sont de l'avocat Victor Hénaux, poète, journaliste et frère de l'historien Ferdinand Hénaux¹⁸. Elles sortent toutes deux de l'atelier de Max Ghilain, l'imprimeur des milieux « avancés », installé au 26 du passage Lemonnier. Le *Libéral liégeois*, dont on sait qu'il montrait parfois une « complaisance » tactique envers la « théocratie », trouve ici l'occasion de manifester sa largeur de vues. Il découvre en effet, non sans raison, un certain charme « naïf » et de la bonacité au récit wallon d'une vie commencée au *hil'tant covint d' Cwègnon*, au « brillant couvent de Cornillon », et qui se termina si piteusement au terme d'une vie d'errance fugitive.

16

<i>Mins sûr'mint, si-eûre èsteût v'nowe,</i>	Mais à coup sûr, son heure était venue,
<i>Djulène si sintéve mori ;</i>	Julienne se sentait mourir ;
<i>Lèy, èle ni d'mandéve nin mîs ;</i>	Elle, elle ne demandait pas mieux ;
<i>Si pôve cwér èsteût si flâwe !</i>	Son pauvre corps était si faible !
<i>Èt d'héve à bon Diu si sovint :</i>	Et disait au bon Dieu si souvent :
<i>Sègneûr, ni m' riprindez-v' nin ?</i>	Seigneur, ne me reprenez-vous pas ?

17

<i>Èll'èsteût si acâbléye</i>	Elle était si accablée
<i>Qu'èle n'ennè poléve pus wêre ;</i>	Qu'elle n'en pouvait plus guère ;
<i>Èt s' priyîve dèdjà sur son corps</i>	Et priait déjà sur son corps
<i>Come s'èll'èsteût èssèv'léye.</i>	Comme si elle était ensevelie.
<i>Pwis èle si fa apwèrter</i>	Puis elle se fit apporter

¹⁶ Liège, 1811-1869 ; DT, col. 1017. Sur Lavalleye, cf. GOBERT, t. VIII, p. 70.

¹⁷ *Relation du sixième jubilé séculaire de l'institution de la Fête-Dieu*, Liège, H. Dessain, 1846 ; DT, col. 1017.

¹⁸ DT, col. 1019 ; rééd. dans *Li spirou* du 8 févr. 1903. Sur F. Hénaux, cf. *Le romantisme...*, p. 88-89.

¹⁹ Forme donnée par H. FORIR dans son *Dictionnaire liégeois-français* de 1866-74.

Li Sint-Sacrèmint d' l'ôte.

Le Saint-Sacrement de l'autel.

18

Çoula li fa piède sès fwèces :

Cela lui fit perdre ses forces :

On pinse qui c'èst po dwèrmi :

On pense que c'est pour dormir :

C'èst po mori, c'èst bin mîs !

C'est pour mourir, c'est bien mieux !

C'è-st-alôrs¹⁹ qu'èle bâha l' tièsse :

C'est alors qu'elle baissa la tête :

Hay ! sinte Djulène ni vike pus.

Haïe ! sainte Julienne ne vit plus.

Èll'èst tot près dè bon Diu !

Elle est tout près du bon Dieu !

De bénignes plaisanteries confèrent à la pasquille un ton de familière sympathie envers une moniale issue du peuple. Les contemporains liégeois la trouvaient quelque peu *bouhêye* « frappée ». Ayant reçu la révélation du « trou dans la lune », elle n'en parla pendant vingt ans à personne : *po 'ne bèguène, c'è-st-on mârîre* « pour une béguine, c'est un martyrre »! Le journaliste du *Libéral liégeois* se montre même un peu trop généreux, quand il apprécie la qualité d'un texte qui, par rapport aux vieilles plaintes, offre « la rime en plus ». Celle-ci est plus d'une fois bancal du point de vue des longueurs vocaliques, telles que les enregistre le *Dictionnaire liégeois* de Jean Haust²⁰. En perdait-on la conscience, chez un auteur de la classe bourgeoise, dès le milieu du XIXe siècle ?

En contraste avec le chromo patois de Victor Hénaux, *Li djubilé di 1846* du curé Duvivier de Streel, sur l'air du *Pantalon trawé*, relève plutôt de la pointe sèche, la plume attaquant avec aigreur les nouveautés de la pensée et de la politique²¹. Membre d'une famille qui participait activement à la défense du traditionalisme religieux le plus rigide, l'abbé ne manque pas d'y célébrer l'ancestrale piété du Liégeois²². Le spectateur étranger pourrait croire celui-ci enclin à « tourner à tout vent » quand il « l'entend s'échauffer ».

²⁰ Hasserz associe volontiers finales fermées et ouvertes, brèves et longues : *tot* « tout » / *stâ* « étable » (str. 4), *v'nou* « venu » / *djou* « jour » (11), *lèy* « elle » / *bouhêye* « frappée » (13), *mori* « mourir » / *mîs* « mieux » (16), *dwèrmi* « dormir » / *mîs* « mieux » (18), *instituwêye* « instituée » / *parêye* « pareille » (20). Mais *payîs* « pays » peut se dire aussi à côté de *kitchéssî* « chasser » (15).

²¹ Liège, Chez Spée-Zéllis, etc., 7 p. ; DT, col. 1019. Pour la plupart ces auteurs, v. les travaux de M. PIRON et notamment l'*Anthologie de la littérature dialectale de Wallonie*, Liège, 1979.

²² Cf. nos « Réflexions sur les catalogues de librairie à Liège dans la première moitié du XIXe siècle », *Le commerce de la librairie en France au XIXe siècle, 1789-1914*, éd. Jean-Yves MOLLIER, Paris, 1997, Paris: IMEC Editions / Editions de la Maison des Sciences de l'Homme. 1997 p. 329-339 ; P. GÉRIN, *Catholiques liégeois et question sociale (1833-1914)*, Bruxelles, Études sociales, 1959 ; Presse populaire catholique et presse démocrate chrétienne en Wallonie et à Bruxelles, 1830-1914, Leuven ; Paris : Nauwelaerts : Béatrice-Nauwelaerts, 1976, [Centre inter-universitaire d'histoire contemporaine](#) : 80 Le *Romantisme au pays de Liège* flatte quelque peu cette « personnalité pittoresque » et « patriote » qui aurait « hérité la tradition éclairée du XVIIIe siècle » (p. 59).

Il a rézon, si c'est po l' politique ; Il a raison, si c'est pour la politique ;
Mins il a twért, si s'adjihe d'esse crétyin. Mais il a tort, s'il s'agit d'être chrétien.

La principauté cléricale a toujours dressé les bannières de la foi romaine et de ses bons métiers contre les *hugnots* et autres *érétiqes*, quand ils lançaient leur « venin » *come dès sièrpints d'zos l'ièbe* « comme des serpents sous l'herbe ». Une bonne part de la chanson sera consacrée à morigéner les esprit forts d'aujourd'hui, « que l'idée d'une fausse gloire, pour être plus libre, tient à l'écart de nos autels ». Les *ratayes*, les ancêtres n'ont jamais « rougi de leur religion ». Sera-t-il dit que les Liégeois « dans ces belles journées fermaient leur poitrine » à l'enthousiasme général, au risque de passer « pour renégats de leurs vieux parents » ?

Les autres pasquilles s'inscrivent toutes franchement dans une perspective « libérale ». L'invention de la Fête-Dieu par une vachère qui vit *lûre li bété / findowe come ine crènêye mitche* « luire la lune fendue comme un petit pain » met en verve Joseph Lamaye. Sa pasquille intitulée, non sans suggestion grivoise, *Li crèveûre miraculeûse* « La fente miraculeuse », également imprimée par Max Ghilain, mêle ironie voltairienne et mépris hautain pour la crédulité du peuple²³. Elle mériterait une reproduction moderne,

D'autres chansons mettent davantage l'accent sur le pieux commerce auquel donna lieu le jubilé. L'archi-confrérie du Saint-Sacrement avait fait frapper une médaille et graver des images auxquels elle réservait le privilège d'être « touchés aux reliques de la sainte ». La décision provoqua un tollé chez les militants laïques. Le *Journal de Liège* entama une polémique avec la catholique *Gazette de Liège*²⁴. Celle-ci se défendit d'avoir donné dans une « spéculation *mercantile* », les objets bénis se vendant « au prix courant, sauf une minime augmentation pour les frais de transport. Le débat se déplaça vers un autre point : « Faire confectionner en pays étranger deux ou trois cent mille médailles que nos graveurs et nos orfèvres étaient parfaitement en état d'exécuter d'une manière irréprochable, c'est là un acte qui mérite d'être dénoncé à l'opinion publique »²⁵. Cette « mesure anti-liégeoise » lésait ouvriers et fabricants. Comment croire l'archi-confrérie animée d'une « sollicitude sérieuse pour les intérêts des habitants » ?

²³ DT, col. 1019 ; reproduite en annexe de la notice nécrologique consacrée à Lamaye par V. Chauvin dans *l'Annuaire de la Soc. liég. de litt. wallonne* 10, 1885, p. 137-51.

²⁴ *J.d.L.*, 5 juin 1846.

²⁵ *J.d.L.*, 8 juin.

Graveur de profession – est-ce un hasard ? – et auteur wallon occasionnel, Jacques-Joseph Pinsar fait paraître chez L. Tilkin, rue de la Cathédrale une alerte chanson sur *Li grand djama d' qwinze djoûs* « La grande fête de quinze jours », sous-titré *Anivèrsère di l'an 1246. Pasquinade liégeoise*²⁶. J.-M. Baps en a édité le manuscrit, d'un texte légèrement différent, que conserve le dossier « Pinsar » de la Bibliothèque des Dialectes de Wallonie²⁷. La tonalité est « radicale », comme on disait à l'époque. Que les ouailles, surtout celles des campagnes, se présentent avec les *pôvriteûs*, les « petits pauvres », à l'église Saint-Martin.

<i>À l' cwârêye toûr, èles troûv'ront 'ne bèle botique</i>	A la tour carrée, elles trouveront une belle boutique
<i>Di nos can'tias qu'ont-aduzé lès r'liques</i> ²⁸ ;	De nos bricoles qu'ont touchées les reliques ;
<i>Po leûs-édants, come po leû dévôchon,</i>	Pour leur argent, comme pour leur dévotion,
<i>Dji done d'avance mi sinte bènédikchon</i>	Je donne d'avance ma sainte bénédiction.
<i>Il-èst pus qu' timps qu'avou quéqu' simagrawes</i>	Il est plus que temps qu'avec quelques simagrées,
<i>Nos fanse vèyî qui l' calote si ragrawe.</i>	Nous faisons voir que la <i>calote</i> se remet à flot.
<i>Dji va fé vinde djusqu'amon lès-Al'mands</i>	Je vais faire vendre jusque chez les Allemands
<i>Cint mèye programmes, à l' bâbe dès mècrèyants,</i>	Cent mille programmes, à la barbe des mécréants,
<i>Qui nos gazètes polèsse dire qui l' Bèljique</i>	Que nos gazettes puissent dire que la Belgique
<i>Sèrè todi l' payis l' pus catolique.</i>	Sera toujours le pays le plus catholique.

Dehin enfonce le clou dans *Li baraque à l' bènêye martchandèye*²⁹, mais c'est sans guère de vivacité que la ritournelle plaisante la fausseté des reliques ayant servi à bénir les médailles et livres que *hågngnêye*, qu'expose l'étal de Saint-Martin.

La *Pasquète istorique* de Hassertz s'en prend également au clergé avec virulence. L'auteur n'eût-il pas fait part de ses opinions politiques générales dans une chanson sur les *Élècsions dè meûs d' djun 1866*³⁰, elles s'afficheraient dans les nombreuses pasquilles qu'il adresse à Félix Capitaine, une des « figures de proue du libéralisme liégeois », apparaissant néanmoins « comme le plus inoffensif » des membres qui composaient le groupe des « conservateurs doctrinaires »³¹. *Nos-avans li pârti libéral, /*

²⁶ Selon DT, col. 1019.

²⁷ « Une pasquète liégeoise contre le jubilé de 1846 : *Li grand djama d' qwinze djoûs* de J.-J. Pinsar », *Les dialectes de Wallonie* 17, 1989, p. 137-55. V. du même auteur « Littérature wallonne et politique à Liège ente 1838 et 1848 », *La Vie wallonne* 63, 1989, p. 129-66.

²⁸ « Au sens de relique de saint ou d'amour, on dit *ine rilike, dès r'likes* », etc. (DL).

²⁹ S.l., 4 p. ; n° 63 dans *Le poète wallon Jean-Joseph Dehin, Béranger liégeois (1809-1871). Catalogue de l'exposition*, introd. par R. LEJEUNE, Liège, Maison de la Culture « Les Chiroux », 1971.

³⁰ Fonds Capitaine, 7135, ms. autographe.

³¹ CORDEWIENER, 297, 308, 312-13, etc. Voir le dossier « Hassertz » du Fonds Capitaine. Le chansonnier félicite Félix Capitaine pour son élection au Conseil communal (un *Crâmignon* de 1863) et pour sa promotion dans l'Ordre de Léopold, en sollicitant l'indulgence du Président de la Chambre de Commerce à l'égard des faillis (des *Couplets*). Il dédie d'autres pièces à Ulysse Capitaine, son frère aîné, *Secrétaire de la Société de*

c'est lu qu'i nos fâ-st-â pouvwér, proclame la pièce électorale : « Nous avons le parti libéral, / c'est lui qu'il nous faut au pouvoir ». De façon peut-être significative, la critique politique est réservée aux *avancés et radicaux*, qui mettent la ville *foû scwére* « hors d'aplomb », tandis que ceux du *pârti qu'on lome modéré* se trouvent simplement plaisantés sur leur tendance à courir *lès bacs à chnik* « les cabarets ». Ils sont les plus *comiques*, lesquels sont volontiers, dans la compétition locale, les plus facilement acceptés d'un public bon enfant.

Dépourvue de la gaieté inventive de Pinsar ou de Lamaye, la chanson de Hassertz se distingue des autres pièces irréligieuses ou anti-cléricales par une tonalité sombre qui évoque davantage la plainte d'autrefois. Elle se présente aussi comme la plus longue et la plus informative des pasquilles suscitées par la circonstance, du point de vue de la préparation et du déroulement des cortèges solennels qui traversèrent Liège à deux reprises, les dimanches 11 et 21 juin. Récit qui prétend restituer le regard populaire, en accrochant ça et là des médaillons, des observations, des détails qui nous sont éventuellement demeurés obscurs. Comme d'autres pièces du genre, elle fut publiée par Max Ghilain. La reproduire intégralement eût été fastidieux. On essaie d'en fournir la substance.

Pour en retrouver quelque peu l'éventuelle saveur, il faut imaginer le « Béranger liégeois » débitant *sès-ôuves à l' cwène de l' plèce Sint-Lambêrt ou vison-visu de l' Violète* « au coin de la place Saint-Lambert ou en face de l'Hôtel de Ville », pour un public où se mêlaient les *payîzans qu'ad'hindît l' dîmègne de l' Hèsbaye ou d' l'Ârdène* « les paysans qui descendaient le dimanche de la Hesbaye ou de l'Ardenne » (J. Delgofo)³². Ajoutons-y le pittoresque du physique du « Béranger liégeois » : *rond come on tonê, frèzé come ine catche, avou 'ne lêde narène qui lî pindève inte lès massales fî parèy qu'ine èssègne so l' façåde d'ine gargote* « rond comme un tonneau, grêlé comme un fruit au four, avec un laid nez qui lui pendait entre les joues tout juste à la manière d'une enseigne sur la façade d'une gargote »³³. Un personnage à la Daumier ou Philippon...

Signalons encore une annonce du *Journal de Liège* informant que l'on vend « In Pasqueie so lè medaill' et les chapelets beni. Prix : 10 centimes – Lig, 10 jun 1846 »³⁴.

littérature wallonne de Liège. L'une d'elles le prie ingénûment de recommander l'auteur, père de quatorze enfants, « à ces Messieurs » : « je n'ai jamais rien obtenu de la Société ». Il lui fallait bien « faire des chansons pour vivre, bonnes ou mauvaises ».

³² « C'est mi Hazert ! », coup. de presse, s.l.n.d., dossier « Hassertz ».

³³ Un tableau vécu ? *LI sôlève èt lès mèchants-èfants*, ms., dossier « Hassertz » du Fonds Capitaine.

³⁴ *J.d.L.*, 10-11 juin.

plus nombreuse », rapporte le *Journal de Liège*, « chantaient un cantique sur l'air du *Premier Pas*, qui n'avait pas été, il faut bien le dire, choisi avec tout le discernement possible »...

Se détachent, poursuit Hasserz, *deûs cofes sûr'mint rimplis d' bonbons* « deux coffres certainement remplis de confiseries » :

8

*Ah nonna ! c'esteût dès-èrliques
Qu'estît pwèrtêyes par dès lévites.
I-gn-aveût deûs boquêts d'ohê,
Sûr'mint d'on boûf ou bin d'on vê ?*

Ah non ! c'étaient des reliques
Qui étaient portées par des lévites.
Il y avait deux morceaux d'os,
Sans doute d'un bœuf ou bien d'un veau ?

9

*Ca sûr'mint, à bout d' sîs-cints-ans,
Gn-a pus nol ohê ègzistant.*

Car à coup sûr, au bout de six-cents ans,
Il n'y a plus nul os qui subsiste.

Jean-Joseph Pinsar ne montre pas plus de respect pour les reliques de la sainte que pour les prélats certifiant la parternité liégeoise de la Fête-Dieu.

<i>...Is vont fé grand fracas</i>	... Ils vont faire un tintamarre
<i>D'on dôcumint rognî, d'grogn'té dès rats ;</i>	D'un document rongé, grignoté par les rats ;
<i>Pwis dès-ohês qui sont – mutwèt - d'à lèy,</i>	Puis des ossements qui sont, peut-être, à elle,
<i>Is vont l'zî rinde on culte avâ nosse vèye.</i>	Ils vont leur rendre un culte à travers notre ville.

En écho, Hasserz jettera le doute sur les « trois sottés » à l'origine de la Fête-Dieu : *Djulène èt Ève èt Îsabèle / qu'estît – dji n' l'assûre nin – pucèles* : « qui étaient – je ne peux l'assurer – pucelles ».

Le journaliste Jules Janin, dans un courrier du 24 juin reproduit par *Le Politique*, feint d'applaudir au spectacle fourni à Liège, avant de glisser vers la critique. « Que de flammes, que de couleur ! La croix, les chantres, le séminaire, le clergé de la ville, le clergé des campagnes, le chapitre cathédral, Mgr le Doyen, les thuriféraires, le dais entouré de lanternes, et enfin ces douze évêques et archevêques dans leurs habits les plus magnifiques, la mitre en tête, la crosse à la main, belles têtes vénérables doucement inclinées... ». Hasserz en détache, non sans un coup de griffe, le *bardaquin*, le dais abritant le porteur du Saint-Sacrement: *li ci qu'est d'zos, vos l' savez bin* « celui qui est dessous, vous le connaissez ». Le chanteur de rue ne nommera pas l'évêque de Liège,

Monseigneur van Bommel. La suite de la chanson en donne la clef. Celui-ci s'est rendu impopulaire en interdisant aux musiciens de rue de se produire dans les occasions solennelles.

- | | |
|--|---|
| <p>97 <i>Dépôy qui monsègneûr èst m'nou,
À l' procèssion l'zî a d'findou.
On deût wangnî s' vèye à djower,
Si bin qu' cès mèssieûs à tchanter.</i></p> | <p>Depuis que monseigneur est venu,
À la procession il leur a défendu (de se trouver).
On doit gagner sa vie à jouer,
Aussi bien que ces messieurs à chanter.</p> |
| <p>98 <i>Dji creû qu' nosse vikêre Barrett
Valève bin ot'tant qu' nosse évêque,
Èt lu n' l'a mây disfindou ;
S' c'èsteût mâ fé, l'âreût vèyou.</i></p> | <p>Je crois que notre vicaire Barrett³⁸
Valait bien notre évêque,
Et lui ne l'a jamais défendu.
Si c'était mal faire, il l'aurait vu.</p> |
| <p>99 <i>C'è-st-aboli ci mèstî-là,
Cès-omes ni vikèt qui d' çoula.
Si on volève aboli l' vosse,
À deûs mins vos têrîz vos crosses.</i></p> | <p>C'est abolir ce métier-là,
Ces hommes ne vivent que de cela.
Si on voulait abolir le vôtre,
À deux mains vous tiendriez vos crosses.</p> |

Hasserz pense que, « pour cette année », aucun musicien n'a pu se montrer à Saint-Martin. Si ses confrères « avaient toutes pratiques comme vous », dit-il au prélat, ils pourraient bien aller porter le *bot*, la hotte des marâchers ou des marchands forains. *Ureûs'mint qu'il ont l' Comèdèye* : « Heureusement, ils ont la Comédie », le Théâtre de Liège, pour vivre³⁹. Une autre mesure, prise d'autorité par l'archi-conférie, visait les colporteurs, auxquels elle interdit de vendre médailles et images au delà de l'arc de triomphe du mont Saint-Martin, au risque de se « faire empoigner ». Est-ce à des bedeaux, demande un lecteur du *Journal de Liège*, « d'exercer la police sur la voirie »⁴⁰ ? Les récriminations de Hasserz à l'adresse de l'évêque hésiteront entre promesse burlesque et mise en garde.

- | | |
|---|---|
| <p>101 <i>Mi consèye n'èst nin ine balåde,
Èt v' djow'ront-is sûr in-ôbåde,</i></p> | <p>Mon conseil n'est pas une ballade,
Et ils vous joueront sûrement la sérénade⁴¹,</p> |
|---|---|

³⁸ Sur celui-ci : Gobert, t. III, p. 415 ; t. VIII, p. 508 ; t. IX, p. 604-5 et 632. Ce vicaire général « administra maintes années durant le diocèse de Liège sous l'empire et sous le gouvernement hollandais, en l'absence d'un titulaire à l'évêché ».

³⁹ Celui-ci, rétabli en 1818, donna son nom à l'anc. *place aux Chevaux*, actuellement place de la République française. Cf. Gobert, t. II, p. 142 sv. ; t. IV, p. 288.

⁴⁰ *J.d.L.*, 13-14 juin.

⁴¹ Litt^t « aubade ; charivari ». Les musiciens manifesteront bruyamment leur désapprobation.

- | | |
|---|--|
| <p><i>Ca dépôye qu'is n' vont pus djower,
Vos l'z-avez tot déconcerté.</i></p> | <p>Car depuis qu'ils ne vont plus jouer,
Vous les avez tout déconcertés.</p> |
| <p>102 <i>Èsprovez po l'annêye qui vint,
Vos vièrez qu'is sèront contints,
Èt d'vins cîs-cints-ans, s' vos vikez,
Is f'ront sûr tos' leû djubilé.</i></p> | <p>Faites-en l'épreuve pour l'année qui vient,
Vous verrez qu'ils seront contents,
Et dans six-cents ans, si vous vivez,
Ils feront certainement tous leur jubilé.</p> |

On retrouve le thème de la *Plinte dès saints èt dès muzicyins*, citée au début de cet article, pièce dont une partie fut publiée sous le titre de *Riclamâcion dès sinte conte Monsègneûr*⁴². La critique se fait ici plus décidée.

- | | |
|--|---|
| <p>63 <i>Tot l' monde tape conte vos, monsègneûr.
On dit qu' vos-èstèz-st'è l'èreûr.
Nos prince-évèques vos devancez :
S'is vikît co, vos v' frîz blâmer.</i></p> | <p>Tout le monde en jette contre vous, monseigneur.
Tout le monde dit que vous êtes dans l'erreur.
Vous allez plus loin que nos princes-évèques :
S'ils vivaient encore, vous vous feriez blâmer.</p> |
| <p>67 <i>D'finde li musique à l' procèsson,
C'èst fé toumer nosse rilidjon.
Vos fez toumer l' comèrce dè l' fièsse,
Dji creû qu' vos-avez pièrdou l' tièsse.</i></p> | <p>Défendre la musique à la procession,
C'est faire tomber notre religion.
Vous faites tomber le commerce de la fête,
Je crois que vous avez perdu la tête.</p> |
| <p>71 <i>C'èst po-z-avu djowé l' polka
Qui l' pôve sint Roch a d'manou là.
Èt si vos 'n' nos fez nin roter,
Nos nos-alans tos révolter...</i></p> | <p>C'est pour avoir joué la polka
Que le pauvre saint Roch est resté là.
Et si vous ne nous faites pas marcher,
Nous allons tous nous révolter...</p> |

Ces derniers vers évoquent une autre mesure prise par l'évêque : celui-ci avait interdit de faire porter la statue de saint Roch lors de sa fête, ce qui, comme dit la *Plinte dès saints èt dès muzicyins*, l'a empêchée de « danser la polka » par les rues. L'abandon d'une tradition immémoriale se verra pratiquement imputer une épidémie de choléra⁴³. Un autre passage de la *Paskèye istorique so tote li sinte botique* complète le portrait d'un homme dont le nom wallonisé – *bômèl* – signifie « bouffi (par l'abus d'alcool) »⁴⁴.

- | | |
|---|--|
| <p>20 <i>Noste évêque èst portant brave ome.
C'èst damadje qui n'èst nin midonne.</i></p> | <p>Notre évêque est pourtant brave homme.
Il est dommage qu'il ne soit pas généreux.</p> |
| <p>21 <i>I n' distribuwe nin bécôp d'ârdjint,</i></p> | <p>Il ne distribue pas beaucoup d'argent,</p> |

⁴² N° 8 dans la liste des *Œuvres*.

⁴³ Dans une chanson sans titre interprétée sur l'air *dè carillon dè palâ*. La liste des *Œuvres* mentionne *Li colorâ* « Le choléra » (n° 87).

⁴⁴ DL, s. v°, du néerl. *bommel*.

*Mês dès paroles qu'on n' hagne nin d'vins*⁴⁵. Mais des paroles qu'on ne mord pas dedans.
I distribuwe lès dons de cîr, Il distribue les dons du ciel,
Mês lès cis de l' tère, vas' lès qwîr ! Mais ceux de la terre, va les chercher !

Quand T.A.J. de Montpellier succédera, en 1852, à van Bommel, Hassersz aura pour celui-ci quelques mots d'une aigre ambiguïté⁴⁶ :

Van Bômèl è-st-è paradis,
Nos l'èspérans, tot l' monde èl dit...

Bref, conclut la *Paskèye istorique*, *n'z-avans ot'tant mèzâhe d'évêque / qu'on tchèron cinq' rows à 'ne tchèrète* « nous avons autant besoin d'évêque / qu'un charretier de cinq roues à une charrette ».

Le cortège du 11 juin se terminait, rapporte le *Journal de Liège*, « par quelques centaines de fidèles, marchant pêle-mêle sous les bannières des paroisses de St-Nicolas, de St-Barthélemy, de St-Martin et de St-Jacques » : « masse de peuple », convient Lavallèye, qui n'avait pu « trouver place au sein même du cortège ». Tableau cavalièrement brossé, chez Hassersz :

Tot-oute de l' procèssion, i-gn'aveût Tout au bout de la procession, il y avait
Dès coves di ramon èt dès creûs. Des queues de brosse et des croix.

3. Décorations et arcs de triomphe

La procession, traversant le populaire quartier de *djus-d'-la-Moûse* (Outremeuse), réputé pour sa dévotion, gagne d'abord le pont menant à la rive gauche, sur lequel a été édifié *in-âté, tot djusse è mwètèye dès sîs-âches* « un autel, tout juste au milieu des six arches ». « Rien de plus imposant », écrit Lavallèye, « que la bénédiction donnée du faîte de ce reposoir aux populations nombreuses se pressant sur les quais et respectueusement inclinées devant le Dieu vivant... ». Hassersz enchaîne :

10

On-z-a n'né qwate bénédicsions ; On a donné quatre bénédictions ;

⁴⁵ Le texte a : « qu'on n'ragne nin d'vin ». *Trâgner* signifie « traîner négligemment » (DL), « chanter, dégoiser » (Forir). On ne voit pas de sens acceptable, avec ce mot. Par contre, *tr-* peut déguiser un *h-*, d'où un original *hagne* « mord » : les paroles ne donnent pas à manger.

⁴⁶ *Sov'nance de sacre di Monsègneûr T.A.J. de Montpellier. Couplèts prèzintés à Monsieû l' tchènonne de Montpellier à Nameur, li 25 sètîmbe 1852. À l'ocâsion di s' nominâcion d'évêque à l'évêché d' Lidje.* Liège : Imp. de A. Charon, 1852, un placard à trois colonnes.

*Eune djus-là-Moûse, eune so l' grand pont,
Èt eune tot près de l' Mézon-d'-vèye,
Li qwatinme divant l' Comèdèye.* Une en Outre-Meuse, une sur le grand pont,
Et une tout près de l'Hôtel-de-ville,
La quatrième devant la Comédie⁴⁷.

Trois arcs de triomphe ont été élevés.

11

*On-z-a fêt à pîd de l' Sâv'nîre
Ine fâsse pwète qui nos-a fêt rîre,
Èt eune è tiér di Sint-Mârtin,
C'èsteût à pô près l' minme indjin.* On a fait au pied de la Sauvenièrre
Une fausse porte qui nous a fait rire,
Et une autre sur la colline de Saint-Martin,
C'était à peu près le même engin.

Ces « fausses portes » ne furent pas plaisantées par le seul Hasserz.

Peut-être le public s'était-il formé, d'avance, écrit le Journal de Liège, une opinion exagérée de la pompe et du luxe qui devaient rehausser la cérémonie : aussi un grand nombre de personnes, établissant un parallèle entre le jubilé de Malines et le nôtre, ont-elles été singulièrement trompées dans leur attente.

Une certaine nouveauté, d'origine étrangère, paraît même avoir déplu. On vit des confréries « récitant à voix haute ou plutôt psalmodiant les uns le chapelet, les autres un hymne en l'honneur de Jésus » : « Ce fait d'aller chantant tout haut des prières nous a paru une invocation empruntée aux populations flamandes : du moins pensons-nous que jamais pareille chose ne s'était jusqu'à présent pratiquée dans les processions de nos paroisses ».

Le *Libéral liégeois* creuse le trait⁴⁸. Beaucoup de rues étaient pavoisées, « mais, nous devons le dire, bien peu l'étaient avec goût, aucune ne l'était avec luxe ». « Les arcs de triomphe étaient en harmonie avec le reste des décorations, et n'étaient pas plus qu'elles majestueux et sévères ». Pour un peu, le journaliste regretterait un si pauvre « déploiement de pompe et de magnificence cléricales », incapable de donner « une idée de ce qu'était jadis, dans le dernier siècle, la célèbre procession de la *translation* ». « La journée d'hier n'a en rien rappelé la fête de Saint-Lambert ». « Rien de plus grandiose et de plus majestueux que celle-ci ; et rien au contraire de plus simple, et, disons le mot, de plus mesquin que celle-ci ». Le sentiment de déception, que l'on répète ici et là, fut-il partagé par la population ? Les autorités ecclésiastiques éprouvèrent en tout cas le besoin

⁴⁷ « Quatre reposoirs avaient été dressés : rue Puis-en-Sock, au milieu du Pont-des-Arches, sur le Marché et place du Spectacle » (*J.d.L.*, 12 juin).

⁴⁸ *L.L.*, 12 juin.

de réviser le décorum. La seconde procession du jubilé, le 21 juin, se déroula « dans le même ordre que celle du 11 », mais « pour lui donner un peu plus d'éclat, les prélats étrangers, au nombre de 14, avaient revêtu leurs habits pontificaux, qui étaient de la plus grande richesse » et le « buste de Saint-Lambert, en vermeil », fut joint au cortège⁴⁹. On dressa aussi « au débouché de la rue du Pont-d'Avroy » un nouvel arc de triomphe, de style « moresque », que décrit sommairement Hassertz⁵⁰.

34

*So l'Avreû, on-z-a fêt 'ne fâsse pwète
Avou l'z-armes dè Pâpe à l' copète
Èt qwate bèlès-andjes⁵¹ à costé,
Deûs prêt' à rîre, deûs à plorer.*

Sur Avroy, on a fait une fausse porte
Avec les armes du Pape au sommet
Et quatre beaux anges à côté,
Deux prêts à rire, deux à pleurer.

35

*Èt po d'zos, gn-aveût on câlîce :
C'est l' ci qu' rapwète lès bènèfîces...*

Et en dessous, il y avait un calice :
C'est celui qui rapporte les bénéfices...

Revenons au parcours de la procession.

13

*È tiér di Sint-Mårtin, lès mohones
Èll'avît chakeune on dictom⁵².
On marqua lès trînte-deûs mètîs⁵³.
Dji pinse bin s'on 'nn'a nouk roûvî.*

Sur la colline de Saint-Martin, les maisons
Avaient chacune une devise.
On marqua les trente-deux métiers.
Je pense bien qu'on n'en a oublié aucun.

« S'il en manque un », ironise Hassertz, ce sera celui de l'évêque. Toutes les églises de la ville étaient également pavoisées. Décoration qui se devait, note prudemment Lavallèye, d'afficher sa nature « éminemment nationale ». Aussi la tour de Saint-Martin était-elle couronnée de « quatre drapeaux immenses ». Ceux ornant l'ancien palais des princes-évêques permet au pasquin de glisser quelques allusions à l'histoire du pays.

⁴⁹ *J.d. L.*, 22 juin.

⁵⁰ Une « grande lithographie » représentant l'arc de triomphe était vendue au prix de 75 centimes par le libraire Lardinois (*J.d. L.*, 22 juin). Le *Libéral*, reconnaissant que les décorations montraient « un peu moins de mesquinerie que la première fois », pointera au sujet de la « fausse porte » d'Avroy « qu'on eût dû préférer le style gothique : pour célébrer une fête chrétienne, quoi de mieux que le style né avec le christianisme ? ».

⁵¹ Le DL mentionne bien la possibilité d'usage du t. *andje* au fém.

⁵² « Le bas de la tour de l'église Sainte-Croix offrait un ensemble fort gracieux ; là les médaillons encadraient des inscriptions, anagrammes, et chronogrammes relatifs à la fête ».

⁵³ « A partir du pied du mont Saint-Martin, les deux côtés de la rue étaient ornés des armes et blasons des vingt-deux bonnes villes de l'ancien pays de Liège et des trente-deux métiers de la cité, enchâssés dans des ornements peints dans le style de la Renaissance », etc.

31

*So l' Palâ, çou qu'èsteût l' pus bê,
C'èsteût dès drapôs à hopê.
L'ôtrichyin, l'ancyin protècteur,
Çoula nos fêt assé d' l'oneûr.*

Sur le Palais, ce qu'il y avait de plus beau,
C'était un tas de drapeaux.
L'autrichien, l'ancien protecteur,
Cela nous fait assez honneur.

30

*Li prussyin, n'èl fât non roûvi,
I nos-a todi protêdjî.
Èt l'anglès qui flotève à lâdje,
Vos-ârîz dit Moncheû Lelâdje⁵⁴.*

Le prussien, il ne faut pas l'oublier,
Il nous a toujours protégé.
Et l'anglais qui flottait grand ouvert,
Vous auriez dit Monsieur Lelarge.

31

*Si l'Empereûr âreût viké,
So l' palâ n'ârît nin floté.
Ni pârlons nin dès djins qu' sont mwérts,
Lèyans-lès bin tranquiles è l' tère.*

Si l'Empereur avait vécu,
Sur le palais ils n'auraient pas flotté.
Ne parlons pas des gens qui sont morts,
Laissons-les bien tranquilles en terre.

Le chansonnier recompose quelque peu les faits. À l'époque où l'Autriche, gendarme du Saint-Empire dont relevait la principauté, avait rétabli dans celle-ci l'ancien régime, les Révolutionnaires s'étaient en effet tournés vers la Prusse pour qu'elle intervienne en faveur des nouvelles institutions.

Le faste n'est cependant pas égal dans tous les quartiers (str. 38-42). Le drapeau de Saint-Pholien est apparu *hiyî è qwate avou l' vint* « déchiré en quatre avec le vent » et celui de Saint-Denis *èsteût d' fligoté tot-âtoû* « et celui de Saint-Denis s'effiloçait tout autour ». Si les habitants des environs du couvent des Carmes ne sont pas mieux lotis, tel riverain de Féronstrée n'a pas lésiné.

38

*Tot-à-l' copète dès Cârmulins,
Divins 'ne potale, gn-a on vîs sint,
I t'nève on vîs drapô è s' min,*

Tout au sommet des Carmes⁵⁵,
Dans une niche, il y a un vieux saint,
Il tenait en main un vieux drapeau,

⁵⁴ Pers. non identifié.

⁵⁵ Vu la configuration actuelle de l'endroit en question, dépourvu d'élévation de terrain, faut-il comprendre : « vers le sommet du couvent des Carmes » (disparu à la fin du XIXe siècle) ? (GOBERT 1976. T. IV, p. 29 sv.).

V'z-âriz dit qu'i s' mokahe dès djins.

Vous auriez dit qu'il se moquait des gens.

39

*À l' vindicion d' mon Dèvivî,
L' drapô lidjwès esteût d' ployî.
Li mèsse-tayeûr di Fèronstrêye
Mèteve dès guirlandes à câkêye.*

À la salle des ventes Duvivier⁵⁶,
Le drapeau liégeois était déployé.
Le maître-tailleur en Féronstrée
Mettait des guirlandes à foison⁵⁷.

40

*Il èst sûr'mint bon catolique,
Po gêter lès stofes di s' botique.*

Il est certainement bon catholique,
Pour gêter ainsi les étoffes de sa boutique.

Le chansonnier connaît la ressource du clin d'œil familial, de la « plaisanteire codée » qui ravira l'auditoire.

16

*So l' pwète di Sint-Nnih, i-gn-aveût
On Sacramint d' bwès tot plin d' feû,
Ç'a stu Héri Braive qui l'a fêt.
Dji v'z-assûre qu'il esteût fwért bê ;*

Sur la porte de Saint-Denis, il y avait
Un Saint-Sacrement de bois plein de feu,
C'est Henri Braive qui l'a fait.
De vous assure qu'il était fort beau ;

17

*I n' fât nin roûvî l' grand Louwès',
Qui l'a raboté d' totes sès fwèces.*

Il ne faut pas oublier l' grand *Louwès*⁵⁸,
Qui l'a raboté de toutes ses forces.

4. Les vedettes de la fête

Venons aux personnalités qui ont rehaussé la cérémonie. Au premier rang, les orateurs sacrés.

17

*Lès Lidjwès n'ont mây pus vèyou
On leûp d' Paris qu'on lome Panloup ;*

Les Liégeois n'avaient jamais vu
Un loup de Paris qu'on appelle Panloup ;

18

Po p[r]étchî, c'est l' père Ravignan⁵⁹

Pour prêcher, c'est le Père Ravignan

⁵⁶ Devivier ? Établissement non identifié.

⁵⁷ Litt^t « à pelletée ».

⁵⁸ Ce personnage, comme Henri Braive, n'a pas été identifié.

⁵⁹ Le texte a « péchy » : Hassertz joue-t-il sur les mots *pètchî* « pécher » et *prétchî* « prêcher » ?

<i>Èt après vèrè l' père Dechamps,</i>	Et après viendra le Père Dechamps,
<i>Ni rouvians nin l' père Lacordaire,</i>	N'oublions pas le Père Lacordaire,
<i>Ci sèrèût èsse trop témèrère.</i>	Ce serait être téméraire.

La chanson dut être imprimée au début du jubilé, car le P. Lacordaire, dont le frère aîné, Jean-Théodore, professait la zoologie et l'anatomie comparée à l'Université de Liège, ne se montra pas⁶⁰. Le *Libéral liégeois* a sa version d'une absence remarquée, qu'il suggère dans un style incisif⁶¹ ? « Nous ne sommes pas assez au courant des mystères de la sacristie pour savoir si c'est en vertu d'une simple succession ou par suite d'une compétition savamment et opiniâtrement conduite que le P. de Ravignan a succédé dans la chaire de Notre-Dame de Paris à l'abbé Lacordaire ». Les flèches des mécréants se concentrent donc sur le premier. « Le P. de Ravignan rappelle, par sa voix un peu creuse, par son geste hautain et sa phrase sententieuse, la manière de M. Guizot », « chef éminent du cabinet français, qui dévoue – nous avons presque dit : qui prostitue – à la défense d'une si misérable politique un si admirable talent ». On lui concède des qualités : une parole « musicale », des poses oratoires « nobles », une diction « pure et correcte ». Mais c'est pour conclure qu'elles peuvent faire « un bon avocat », voire « un orateur politique de deuxième ordre », mais jamais « le commencement d'un orateur sacré ». « Ce qui prouve peut-être qu'il est difficile de faire d'un avocat autre chose qu'un avocat ». Adoptant par ironie un ton « jésuitique », la formulation demeure singulière, adressée à une profession qui nourrit traditionnellement le mouvement libéral. La même ironie fera écrire que le P. Dupanloup, le *leûp d' Paris*, prêche « comme les 99/100^{es} de nos prédicateurs actuels » : « il dit vulgairement des choses vulgaires, dont il ne sauve la vulgarité ni par une expression de choix, ni par cette onction chrétienne qui fait passer tant de choses dans la chaire »⁶². Le P. Deschamps, frère du ministre des Affaires étrangères, trouve davantage grâce aux yeux du chroniqueur⁶³.

⁶⁰ D'où l'absence du prédicateur dans le compte-rendu de Lavallèye. Sur Jean-Théodore Lacordaire : *Dictionnaire de biographie française*. T. XIX (2001), col. 15-17 ; *Bull. de la Soc. roy. Le Vieux-Liège* 5, 1959-60, p. 455-61 ; *Opinion du diable sur le R.P. Lacordaire, la Faculté de Philosophie et le Sénat académique de l'Université de Liège*, une plaquette de 1847 attribuée à un certain J.-B. Dufau - BULg 433420 B et R 01605B (4).

⁶¹ *L.L.*, 26 juin.

⁶² Les P. de Ravignan et Dupanloup allaient fonder, l'année suivante, le journal *La paix sociale*. Le séjour liégeois ne fut pas favorable au premier, puisqu'il ressentit pendant le jubilé « les premiers symptômes d'une lésion organique et dut interrompre son œuvre » (*Biogr. Michaud*, t. XXXV, p. 249). Sur le second : *Dictionnaire de biographie française*. Paris : Letouzey et Ané. T. XII (1968), col. 292-97.

⁶³ Il célébra l'événement dans son *Plus beau souvenir de l'histoire de Liège*, qui connut de nombreuses traductions (DT, col. 1018) et fut censuré par le pasteur Girod dans son *Égarement de l'Église romaine au sujet de la Sainte Eucharistie* (Liège, Max. Ghilain, s.d., p. 42). Le P. Deschamps « se moque du monde », écrit Girod « quand il ose comparer la vision de Ste. Julienne aux visions de l'Écriture Sainte, à celle de St. Pierre, à Joppe, par exemple ».

Hasserz passe ensuite en revue les prélats et personnalités invitées, dont *lès deûs nonces de Pâpe di Brussèles*, qui « ne haïssent pas les jeunes filles ». Manque à l'appel le primat de Belgique, appelé au conclave qui devait, à partir du 11 juin, élire le successeur de Grégoire XVI, mort le 1^{er} juin⁶⁴. Il *èsteût évôye à l' bone / sûr po s' fé loumer pâpe di Rome* : il « était parti à bon droit / sans doute pour se faire nommer pape de Rome ». Après quelques révérences obligées aux services de la ville, pompiers et *maritchâssèye* (43-46), la *Paskèye* entame la litanie critique qui l'occupera jusqu'à la fin.

5. L'Église des riches

On a vu que l'évêque de Liège ne brillait pas, selon Hasserz, par la générosité. Le curé de Saint-Martin, qui a organisé la cérémonie, n'est pas non plus indifférent aux biens de la terre. *V'z-èstèz sûr qu'après l' djubilé / il àrè branmint ramassé* : « Soyez sûr qu'après le jubilé / il aura pas mal ramassé » (str. 26-28). L'opulence de l'Église est un défi aux conditions de vie du plus grand nombre. Le chanteur admonestera van Bommel.

- | | | |
|----|---|--|
| 47 | <i>Ine saqwè d' fwért bê, dji l'avowe,
C'èst de vèy gârni totes lès rowes ;
Mês m' sône qui ç'âreût co stu mîs,
Si lès pôves vos-ârîz r'moussî.</i> | Quelque chose de fort beau, j'en conviens,
C'est de voir garnies toutes les rues ;
Mais il me semble que c'eût été mieux encore,
Si vous aviez rhabillé les pauvres. |
| 48 | <i>Qu'avève keûre si l' pôve a de l' pône,
Vos vikez come on rwè so s' trône ?
Si c'est po l' bon Diu, monsègneûr,
I mèrite fwért bin cist-oneûr.</i> | Que vous souciez-vous de la peine du pauvre,
Vous vivez comme un roi sur son trône ?
Si c'est pour le bon Dieu, monseigneur,
Il mérite bien cet honneur. |
| 49 | <i>Sint Ambroise dihéve divins l' timps :
« Nosse bon Diu ni beût, ni magne nin.
Fât vinde dès vâses d'ôr èt d'ârdjint
Po r'moussî tos cès diyocésins ».</i> | Saint Ambroise disait autrefois :
« Notre bon Dieu ne boit, ne mange pas ».
Il faut vendre des vases d'or et d'argent
Pour rhabiller tous ces diocésains » ⁶⁷ . |
| 50 | <i>Çou qu' dji v' di là, c'èst vrêye, portant,
Qwèqu'i-gn-âye à mwins qwinze-cints-ans ;
C'èsteût portant 'n-évêque come vos,
Mês n' fève nin dès dèpinses⁶⁵ di sot.</i> | Ce que je vous dis là, c'est vrai, pourtant,
Quoiqu'il y ait au moins quinze-cents ans ;
C'était pourtant un évêque comme vous,
Mais il ne faisait pas des dépenses de sot. |

⁶⁴ *J.d.L.*, 9 juin (annonce de la mort) et 13-14 juin (ouverture du conclave).

⁶⁵ Forme donnée par Forir, pour le mod. *dèpanse*.

⁶⁶ On dirait plutôt, auj., *pus'*. Mais le texte a régulièrement « pu ». Sur l'alternance, y compris dans *todi pus' / todi pus'* ou *èt co pus' / èt co pus'*, cf. l'article du DL.

- | | | |
|----|---|--|
| 51 | <i>Li pôve diâle èst todi po-dri,
 Vos n' prindré nin l' pône dè l' coukî ;
 Èt portant l' orde di nosse bon Diu,
 C'èst d'èlzî d'ner vosse supèrflu.</i> | Le pauvre diable est toujours derrière,
Vous ne prendrez pas la peine de le coucher ;
Et pourtant l'ordre de notre bon Dieu,
C'est de leur donner votre superflu. |
| 52 | <i>Mês nouk di vos-ôtes nè l' f'rè mây,
 Vos préfèrez fé dès gâgâyes.
 Vos t'nez pus vite avou l' nôblèsse
 Po l'zî agrawî leûs ritchèsses.</i> | Mais aucun de vous ne le fera jamais,
Vous préférez des colifichets.
Vous tenez plus vite avec la noblesse
Pour faire main basse sur leurs richesses. |
| 53 | <i>Qwand vos m' divrîz èkscomugnî,
 Dire vrêye, vos n' sârîz m' l'èspêchî.
 Vos-avez appris à prêchî,
 Ç'a stu po çoula pus⁶⁶ wangnî ;</i> | Quand vous devriez m'excommunier,
Dire la vérité, vous ne sauriez me l'empêcher.
Vous avez appris à prêcher,
Ç'a été pour en gagner davantage ; |
| 54 | <i>Vos prêchîz çou qu' vos n' sârîz fé
 Èt fou d' nos-ôtes vos l'ègzdijez !
 Djusqu'à cwarème, on p'tit-ovrî
 In-ou cût deûr n' wèz'reût magnî.</i> | Vous prêchez ce que vous ne sauriez faire
Et vous l'exigez de nous !
Jusqu'au carême, un petit ouvrier
Un œuf cuit dur n'oserait manger. |
| 55 | <i>Mins lès ritches èl polèt bin fé,
 Divins 'ne ronde tâte ou on pâté.
 I-gn-a 'ne bin trop grande distincion
 Po deûs pârtèyes dè l' minme nâcion.</i> | Mais les riches peuvent le faire,
Dans une tartine ronde ou un pâté.
Il y a une bien trop grande distinction
Pour deux parties de la même nation. |

L'interprète du peuple ne peut plus, désormais, que pousser la doléance vers la mise en garde, par le détour d'un souvenir familial.

- | | | |
|----|--|--|
| 56 | <i>C'èst come à totes lès procèssions :
 Lès ritchès djins fèt dès bês dons,
 Èt si 'n-ovrî tome sins-ovrèdje,
 Èl lèrît crèver è s' manèdje !</i> | C'est comme à toutes les processions :
Les riches font de beaux dons,
Mais si un ouvrier tombe sans travail,
Ils le laisseraient crever dans son ménage ! |
| 57 | <i>Volà ! wangnîz dès djubilés...
 Volà co 'ne fêye li pan r'monté !</i> | Voilà ! Gagnez des jubilés...
Voilà encore le pain remonté ! |

⁶⁷ On choisit de mettre ces paroles, avec un plaisant anachronisme, dans la bouche du saint.

⁶⁸ Empr. du fr., ainsi que le note le DL.

- Lès-évèques diront tot 'nn'alant :*
« Gn-a nou mà qu'on l'zî r'monte li pan ».
- Les évêques diront en partant :
« Il n'y a pas de mal à ce qu'on leur remonte le pain ».
- 58 *Totes cès tièsses di hoye di Lidjwès,
Is v' f'rîz bin sogne qwand is v' loukèt.*
- Toutes ces têtes de houille de Liégeois,
Ils vous feraient bien peur quand ils vous regardent.
- Il ont l'êr ossi témérêres
Qui l' grand Djâqu'mote, leû grand vikêre.*
- Ils ont l'air aussi téméraires
Que le grand Jacquemotte, leur grand vicaire⁶⁹.
- 59 *Dji compôse ine pitite tchanson,
Pace qui dji n' sé fé on chërmon.
Si c'êsteût on chërmon d' sôdârd,
Dji dîreu : « Vis mêtez-v' an gâr ! » ?*
- Je compose une petite chanson,
Parce que je ne sais faire un sermon.
Si c'était un sermon de soldat,
Je dirais : « Mettez-vous en garde ! ».
- 60 « *Vosse tièsse à gôche ! vosse tièsse à
drwète⁶⁸ !* »,
- « La tête à gauche ! la tête à droite ! »,
- Sins d'ner on pêtârd, come l'évêque.
Çou qu' dji di là, n'a-dje nin rézon ?
I v' l'aplique à l' confirmâcion.*
- Sans donner un soufflet, comme l'évêque.
Ce que j'en dis là, n'ai-je pas raison ?
Il vous l'applique à la confirmation.
- 61 *Qwand monsègneûr m'a confirmé,
Por mi, m' l'a fêt crân'mint pèter.
N'est-ce nin là on bê sacramint,
R'çûre on pêtârd à l' rivièsse-min ?*
- Quand monseigneur m'a confirmé,
Il me l'a fait vigoureusement péter.
N'est-ce pas là un beau sacrement,
Que de recevoir une taloche du revers de la main ?
- 62 *Si bon catolique qu' vos-êstèz,
Vos l' r'tournez l' gueûye di l'ôte costé...*
- Si bon catholique que vous soyez,
Vous retournez la gueule de l'autre côté...

Mais « voici encore une autre question ». *Minans l'afêre on pô pus long :*

« menons l'affaire un peu plus loin ».

- 63 *Ureûs 'mint qu'il a fêt fwért bê,
Po n' nin abîmer l' rodje tchapê
Si par maleûr il aveût ploû,*
- Heureusement qu'il a fait très beau,
Pour ne pas abîmer le chapeau rouge.
Si par malheur il avait plu,

⁶⁹ Sur celui-ci : Gobert, t. III, p. 218 ; t. IV, p. 357 ; t. V, p. 552 ; t. X, p. 206. « En vue de rendre plus d'ampleur à la dévotion envers Saint-Julienne », Mgr Jacquemotte formera une souscription qui permettra, moyennant trois mille francs de l'époque, d'édifier en 1858 un nouvel autel à l'église de Cornillon, en remplacement de celui rénové déjà lors de la célébration de 1846, qui avait coûté, précise Gobert, « 1123 fr. 83 centimes ». Dieu n'est-il pas dans les détails ? Cet autel « orne actuellement l'église de Vivegnis ».

- Èl faléve ritaper à nou.* Il fallait le remettre à neuf.
- 64 *On tchapê qu' cosse carante-cinq' mèye,
On l' pout bin wârdèr tote si vèye ;
Si tos lès-ans l' faléve atch' ter,
On sèreût bin vite riwiné.* Un chapeau qui coûte quarante-cinq mille,
On peut bien le garder toute sa vie.
S'il fallait l'acheter tous les ans,
On serait bien vite ruiné.
- 65 *Ine saqwè d' drole, divins nos-ôtes,
C'est qu' nosse djône bon Diu sût la môde.
I n' passe qui d'vins lès grandès rowes
Èt à p'tit peûpe èlzi fêt l' mowe !* Quelque chose de drôle, chez nous,
C'est que notre jeune bon Dieu suit la mode.
Il ne passe que dans les grandes rues
Et fait la grimace au petit peuple !
- 66 *Il èst portant pus rèspècté
Dès djins qu'on vout mète so l' costé,
Ca sûr'mint qu' tos lès pôves di Lidje
Priyèt pus qu' lès mâvas ritches.* Il est pourtant plus respecté
Des gens qu'on veut mettre sur le côté,
Car à coup sûr, tous les pauvres de Liège
Prient plus que les mauvais riches.
- 67 *Zèls ni sondjèt qu'à leû-z-ârdjint
Èt l' pôve, èl lèrît mori d' faim.
Aléz', crasseûs, sèyîz honteûs
Dè loukî nosse bon Diu so l' creûs !* Eux ne pensent qu'à leur argent
Et le pauvre, ils le laisseraient mourir de faim.
Allez, crasseux, soyez honteux
De regarder notre bon Dieu sur la croix !

Comment l'invective ne retomberait-elle pas, après cela ? *Saint office* rime avec *bénéfices*. Le Christ marchait nus pieds, ses ministres en *solés brozdés d'ôr* « souliers brodés d'or ». Que l'évêque pardonne au chanteur son sermon. *Dji n' dimande nin d'èsse vost'inn'mi* « Je ne demande pas à être votre ennemi ». Mais il faut bien que quelqu'un prenne « de temps en temps » le risque « la vérité ». *Qwand dji d'veû minme èsse pûni, / dji n' rinoy'reû nin çou qu' dj'a dit* : « devrais-je même être puni, / je ne renierais pas ce que j'ai dit ». Au reste, Hasserz connaît trop bien les limites de sa critique. Qui pourrait sérieusement blâmer celui qui a juste *compôsé 'ne pasquèye po rîre* ? S'il a « manqué », il ira dare-dare se confesser à son curé, qui est *binamé* « gentil » et qui s'amusera *qwand dji li cont'rè m' farce è s' tchèyîre* « quand je lui raconterai ma farce dans sa chaise (confessionnal) ». *I sèt bin qu' dji n' so nin*

mantchote / *qwèqui totes lès fèyes i m' barbote* : « il sait bien que je ne suis pas mauvais bougre / quoique chaque fois il me gronde »⁷⁰.

6. *Le chansonnier, le prêtre et le commerçant*

Les répétitions, l'enjouement forcé, une syntaxe de plus en plus lâche vont empâter la diatribe : la chanson semble perdre ce qu'elle pouvait avoir d'invention et d'indépendance. La dénonciation des faux dévôts s'embrouille⁷¹. Mais voici qu'une autre sincérité ravive les couleurs du texte, quand percent des raisons personnelles d'amertume.

74	<i>Qwèqui dj' seûye divins gâr civique, Dji n' m'imbarasse nin d' politique.</i>	Quoique je sois de la garde civique, Je ne m'embarrasse pas de politique.
----	--	--

L'auteur de la pasquille n'est qu'« un des adjudants de la ville », sorti de fonction. Simple homme du peuple, il « n'en sait pas plus qu'un Wallon » (str. 92-96). Mais il garde la fierté des services rendus au pays, lesquels, dit-il à l'adresse des prélats chamarrés, *valît bin ot'tant qu' vos-ofices* « valaient bien autant que vos offices ». Le *Court abrégé* de sa vie, mentionné plus haut, rappelle qu'il fut « à l'unanimité des voix » nommé sergent instructeur de la garde civique en poste à l'Université, et qu'il la conduisit « par tout jours et nuits avec honneur et sang-froid ». Il ne nous dit pas pourquoi il refusa ensuite sa « nomination effective » comme « premier lieutenant » puis comme « adjudant-major », après en avoir « fait le service »... Il y a là plus qu'une pointe d'amertume. Tandis que certains, lors de la Révolution belge, guignaient les « hautes places », *po s'tronner l' peûpe* « pour étrangler le peuple », d'autres se battaient sans arrière-pensée pour la liberté, insiste la pasquille sur les *Élècsions* de 1866.

9

<i>Rapèlève bin turtos d' l'an trinte, Qui vos v' sâvîz come dès poltrons.</i>	Souvenez-vous tous de l'an trente, Quand vous vous sauviez comme des poltrons.
--	---

⁷⁰ *Mantchote* pose problème. Le DL donne sous *mantchète* : « manchette ; certaine partie ou jeu de quilles ou de cartes ; pédérastie ». Forir met en évidence le dernier sens et, sous *mantche*, mentionne des expressions suggérant une idée de fausseté, de tromperie. On croit pouvoir traduire par « mauvais bougre », en rendant à *bougre* son sens ancien de « pédéraste ».

⁷¹ Couplets 88-92. Voyez comment des « chrétiens de nom » se comportent en public. Leur peu de foi se trahit dans la manière dont ils font le signe de croix : avec répugnance. *T'nez l'oûy so l' pîre à l' bènèût'êwe, / vos veûrez si dji n' di nin vrêye* « Gardez l'œil sur la pierre avec l'eau bénite, / vous verrez si je ne dis pas vrai ».

V's-avîz sogne d'on trô d' bale è vinte, Vous aviez peur d'un trou de balle dans le ventre,
V' tronnîz d' sogne po lès côps d' canon... Vous trembliez de peur des coupas de canon...

Le tort du vétéran aura été de ne pas choisir la carrière de la croix et du goupillon, ou celle du commerce et de la finance. Dans un monologue intitulé *L'ome dè l' montagne di Sinayi* « L'homme de la montagne du Sinai », qui date peut-être de juin 1846, comme la *Paskèye istorique*, Hasserz met en scène un « menteur » faisant montre d'un « chic particulier d'ambition » au milieu des plus « fins spéculateurs ». *Quéle doûce djouwissance d'aveûr dès fabriques*⁷² et des *magazins rimplis d'årtikes* « des magasins remplis d'articles » ! Quel contentement, chez celui qui *wangne par djoû dès mèye di florins*, qui « gagne par jour des milliers de florins ». Et quel plaisir, confie le richard, de faire enrager ceux *qui vwèrît m' vèy crèver come on tchin* « qui voudraient me voir crever comme un chien ». Avec l'argent marche la politique. *C'èst dècîdé*, s'écrie « l'homme du Sinai » à qui tout réussit : *dji m' va prézinter às-élècteûrs*. Que les naïfs lui fassent confiance. Il ne sera jamais, pour le pauvre Hasserz, qu'un « Jocrisse-bouffon ».

Quel contraste avec sa vie de chanteur populaire, surtout depuis la mesure prise par van Bommel à l'encontre des musiciens. Le clergé qui les lèse devrait dresser le bilan de ses avantages (str. 105-109). Un *grand batème* ramène la « pièce toute jaune ». Qu'il s'agisse d'un mariage ou des relevailles de l'accouchée qui *s'fêt ramèssi* - qui reçoit la bénédiction du curé la première fois qu'elle revient à l'église : *i fât todi compter d' l'ârdjint* « il faut toujours compter de l'argent ».

106	<i>Si par mâleûr l'èfant èst mwért,</i>	Si par malheur l'enfant est mort,
	<i>Fât dès-édants po l' mète è tére.</i>	Faut des liards pour le mettre en terre.
	<i>Si po in-ome on sone ine transe,</i>	Si pour un homme on sonne le glas,
	<i>Fât todi à coup sûr trinte çanses.</i>	Faut toujours à coup sûr trente sous.

Même la mort est inégale. Aux uns *li p'tite creûs d' bwès* « la petite croix de bois ». Aux autres celle *di keûve ou d'ârdjint* « de cuivre ou d'argent ». *L' diâle m'arèdje !* « Que le diable m'emporte »⁷³ !

⁷² Le w.a aussi, plus proprement, *djouwihance*.

⁷³ Litt¹ « Le diable me fait enrager ».

7. *Le pape, le diable et le chemin de fer*

L'orateur va chercher dans l'actualité de quoi élever son discours vers l'imprécation finale. « Trois solennités, l'une religieuse, l'autre politique, l'autre enfin industrielle, se sont disputé la foule au commencement de cette semaine », résume la *Journal de Liège* des 20 et 21 juin, « et il faut bien le dire, la première est loin d'avoir éclipsé les autres, surtout en songeant aux vives sympathies que celles-ci ont rencontrées ». « Si le dogme a encore conservé une grande influence sur les âmes, les intérêts politiques et les intérêts matériels se sont beaucoup plus fortement emparés des esprits ». « La lumière pénètre et le rationalisme atteint plus ou moins la foi la plus robuste ». « Il n'y a donc pas lieu de s'étonner du médiocre retentissement qu'a eu la fête religieuse de Liège : il y avait à Bruxelles deux grandes inaugurations. L'une, de l'Association nationale en faveur des principes constitutionnels (...). L'autre, des chemins de fer de Bruxelles à Paris, et, convenez-en, sainte Julienne ne pouvait pas espérer éclipser ces deux événements importants ». L'ouverture de la « ligne du Nord » a donné lieu à une fête « belle et brillante, mais matériellement parlant, infiniment au-dessous de la portée morale du fait »⁷⁴. S'ouvre une « ère nouvelle » : celle d'une France « assise, sans conquête, sur les bords du Rhin comme sur les bords de l'Escaut... ». « Miracle » autrement concret que ceux de l'Église ». L'imagerie moderniste s'impose donc au chroniqueur.

114	<i>Noste évêque deût fé on ch'min d'fêr' Po aller tot dreût è l'infêr. On-z-a dèdjà fêt li stâcion Amon Bèlzibuth li démon.</i>	Notre évêque doit faire un chemin de fer Pour aller tout droit en enfer. On a déjà fait la gare Chez Belzébuth le démon.
-----	---	---

Ces derniers vers font écho à l'inauguration de la « nouvelle station du Nord », d'où part, le 15 juin, un convoi emmenant à Lille autorités et invités de marque. Hasserz imagine autrement ce premier grand voyage.

114	<i>Ni pârlans nin dè purgawèrè : Nos-î èstans turtos so l' tère.</i>	Ne parlons pas du purgatoire : Nous y sommes tous sur la terre.
-----	--	--

⁷⁴ Compte rendu du discours prononcé pour l'occasion par le ministre des étrangères dans le *J.d.L.*, 17 juin. Cf. *Le temps du train. 175 ans de chemins de fer en Belgique – 75^e anniversaire de la SNCB*, dir. B. VAN DER HERTEN et al., Presses Univ. de Louvain, 2001, passim.

*Li prumî convwè qui pâtrè,
Ç' sèrè noste évêque qu'èl monrè.*

Le premier convoi qui partira,
Ce sera notre évêque qui le mènera.

Suit un chapelet d'allusions plus ou moins obscures où se dessine, à travers une circulation inédite des hommes et des idées, un nouveau monde. On pourrait aussi «mener les curés à Malines », avec *nosse grand cardinâl*, en *convwès spéciâl* – on va voir où la ville flamande intervient particulièrement dans l'actualité (117 sv.). Ils devront passer par Bruxelles, où ils entendront *tirer lès clokes / d'on cariyon bèrlî-bèrloke* « tirer les cloches / d'un carillon cahin-caha ». Les journaux du temps nous apprennent en effet le détail des festivités organisées pour l'inauguration du chemin de fer par l'État et la ville de Bruxelles, qui « a décidé que deux bals populaires seraient donnés, l'un sur la place du Vieux Marché et l'autre sur la place des Barricades ». Il y aura de l'ouvrage, pour emmener *totes lès djins qui sont à Brussèles* « tous les gens qui sont à Bruxelles » : on y trouve en effet en ce moment, commente un correspondant du *Journal de Liège*, « l'élite des estomacs de province qui vient s'échauffer aux discussions du congrès libéral, plus les habitants de la capitale qui vont danser à un bal où 16 à 20,000 pieds seront engagés »⁷⁵. Laissons aux historiens bruxellois le soin d'éclairer les allusions, dans la *Paskèye*, à cette « rue des Cailles » au coin de laquelle les voyageurs prendront un *tchâr di ray* « char du rail » qui leur convient bien. N'y charge-t-on pas *dèl fwért bone marchandèye, / qu' stu èsprovèye co cint fèyes* « de la fort bonne marchandise, / éprouvée encore cent fois » ?

L'irrévérence va viser vers le sommet de l'Église. Sans doute entre-t-il, dans ces derniers couplets de la pasquille, le sentiment confus d'une modernité désormais associée à la communication totale, embrassant la terre entière. La presse belge des 13 et 14 juin rapporte :

On est occupé en ce moment à placer, sur le parcours du chemin de fer, à partir de la station du Nord jusqu'à la station de Malines, les poteaux destinés à supporter les fils de laiton et de fer pour le télégraphe électrique, qui fonctionnera le 15 de ce mois entre ces deux points. Les mêmes dispositions seront ensuite poursuivies

⁷⁵ *J.d.L.*, 13-14 juin.

*jusqu'à Anvers, pour établir entre cette ville et Bruxelles des communications qui auront lieu en cinq ou six minutes...*⁷⁶

N'est-ce pas cette liaison avec Malines qui suggère à Hasserz le passage précédent ? Ne serait-ce pas « Anvers » qu'il faut lire dans un vers énigmatique ? Ceux qu'emmènera le train des célébrités *d'vet fé invers en bataille* « doivent faire [Anvers ?] en bataille ».

Mais voici que l'actualité, à nouveau, élargit la perspectives que la syntaxe retrouve son aplomb. On a dit que Grégoire XVI venait de disparaître.

- | | | |
|-----|---|---|
| 122 | <i>Sûr'mint qui nosse grand pàpe di Rome
Îront rinde visite à neûr ome.</i> | Certainement, notre grand pape de Rome
Iront [ira ?] rendre visite au noir homme ⁷⁷ . |
| 123 | <i>Inte leûs deûs, is d'vet corèsonde,
Ca gn-a qu' zèls qui fêt sogne à monde.
Li prumî tint l' pus grande police,
Èt l'ôte vis fêt sogne pi [po] sès grifes.</i> | Entre eux deux, ils doivent correspondre,
Car il n'y a qu'eux qui fassent peur au monde.
Le premier tient la plus grande police,
Et l'autre vous effraie par ses griffes. |
| 124 | <i>Portant, n' fêt nin pàrtèye égâle,
Onk, c'est l' bon Diu, èt l'ôte c'est l' diâle.
Mi, qwand dji veû l' diâle è manèdje,
C'est lès djoûs qui dj' n'a nin d' l'ovrèdje.</i> | Pourant, ils ne font pas jeu égal,
L'un, c'est le bon Dieu, et l'autre le diable.
Moi, quand je vois le diable dans le ménage,
Ce sont les jours où je n'ai pas d'ouvrage. |

Risquons une hypothèse. Au même moment roulait dans le public « une des plaisanteries qu'on attribue à Pasquino » (représentant symbolique des faiseurs de *pasquinades* ?). Elle est rapportée par le *Journal de Liège* du 26 juin.

Le défunt pape, à mi-chemin du paradis, rencontre un pèlerin, auquel il demande s'il est encore loin du but ; celui-ci répond : « Vous avez encore une bonne trotte à faire. – Hélas ! dit le pauvre vieillard, je n'en puis plus ! ». À quoi le pèlerin réplique : « Vous n'avez que ce que vous méritez : pourquoi n'avoir pas fait construire de chemin de fer ? ».

⁷⁶ Sur un « tour de force » exécuté par « l'ingénieur M. Morse » grâce au « télégraphe électrique », aux Etats-Unis, cf. le *J.d.L.* du 23 juin.

⁷⁷ On pourrait aussi lire : « nos grands papes de Rome », etc. Voir *J.d.L.*, 26 juin.

La référence ferroviaire imprégnait décidément les esprits⁷⁸.

8. Conclusion : le pape au diable

« Satan n'est jamais chez l'évêque », qui a *dès-édants* « des sous ». *I n' si fôre qu'amon lès-ovrîs* « il ne se fourre que chez l'ouvrier ». Au reste, les manifestations du jubilé ont creusé le contraste. Le correspondant, quelque peu sarcastique, qui s'exprime de Bruxelles dans le *Journal de Liège* enregistre « les prix fabuleux auxquels la majorité [politique du pays, partagée entre chrétiens et libéraux modérés] et les circonstances ont poussé toutes les denrées alimentaires ». Par un *Avis au public* placé dans le *Journal de Liège*, le boucher Magnée dément « le bruit », qui circule en ville, selon lequel « il sera très-difficile d'obtenir, pendant la durée du Jubilé, des viandes en quantité suffisante »⁷⁹.

Hasserez s'alarme :

- | | | |
|-----|--|---|
| 127 | <i>Porveû-ce qui n' n'âyanse nin l' famène.
On fêt tant dès bons Dius d' farène...
On 'nn'a vindou à Sint-Mârtin
Po l' mons cinq' mèye tos l'z-âs matins.</i> | Pourvu que nous n'ayons pas la famine.
On fait tant des bons Dieux de farine...
On en a vendus à Saint-Martin
Pour le moins cinq mille tous les matins. |
| 128 | <i>Ni sèreût-ce qu'à 'ne çantime⁸⁰ li pèce,
Li curé ârè po fé l' fièsse.
Si s'ètind bin avou l'évêque,
Is pwèront djower à l' mantchète⁸¹.</i> | Ne serait-ce qu'à un centime la pièce,
Le curé aura de quoi faire la fête.
S'il s'entend avec l'évêque,
Ils pourront jouer à qui rafle la mise. |
| 129 | <i>Si l' pôve curé fêt mây bèrwète,
L'évêque lî magn'rè tote si r'cète.
I fâre bin, s'i s' vout ravi,
Rifé fé 'ne fornêye di bons Dius.</i> | Si le pauvre curé fait chou blanc ⁸² ,
L'évêque lui mangera toute sa recette.
Il faudra bien, s'il veut se ravoïr,
Faire refaire une fournée de bons Dieux. |

Le railleur de Bruxelles aura beau jeu de conclure. « Quoiqu'il en soit, la Belgique s'amuse. Elle prie tant qu'elle veut ». Et « elle danse à Bruxelles ». « Elle

⁷⁸ Voir aussi Ch.E. d'HANENS, *Mémoire sur l'influence des chemins de fer*, Liège, Desoer, 1837 ; SEGUIN, *De l'influence des chemins de fer*, Liège, Leroux, 1839, etc. .

⁷⁹ *J.d.L.*, 12 juin.

⁸⁰ Pour le genre fém. du mot, voir Forir : « *Soula n' vâ nin n'çantim* : cela ne vaut pas un centime ».

⁸¹ Comme vu plus haut, *mantchète* peut désigner une partie au jeu de quilles ou un certain jeu de cartes, *fé mantchète* signifiant « gagner l'enjeu ». N'y a-t-il pas en outre, comme ci-dessus, une allusion grivoise dans le fait, pour deux hommes de robe, de « jouer au pédéraste » ?

⁸² DL : « *bèrwète !* cri au jeu de quilles quand le coup est nul » ; « répond litt^t au fr. *pirouette* ».

aura à la fois des tribuns populaires et des prédicateurs chrétiens ». Mais « au milieu d'une jubilation sans exemple, vous vous mourez peut-être d'inanition à Liège ». Hassertz proposera aussi son bilan-souvenir de la commémoration, dans une pasquille évoquant la grande inondation de 1850⁸³.

73

*Sov'nez-v' qu'après l' grand djubilé,
Qui ç' n'a stu qu' maleûr tot costé.
Çou qu' dji di, ci n'èst nin po rîre.
I crêha dès mâles cromptîres,
Sins compter lès-ôtes pitits mâs :
Li pèsse, li vèsse èt l' colorâ,
Lès pokes, li gripe, fîve èt l' cocluche,
Èt po l' rawète, on p'tit dèluje.*

73

Souvenez-vous qu'après le grand jubilé,
Ce ne fut que malheur partout.
Ce que je dis, ce n'est pas pour rire.
Il grandit de mauvaises patates,
Sans compter les autres petits maux :
La peste, la vesse et le choléra,
La variole, grippe, fièvre et coqueluche,
Et de surcroît, un petit déluge.

La *Paskèye istorique* demandera pour finir : *Ric' minsî dès djubilés ? Mês l' Lidjwès 'nn'a vèyou assez* : le Liégeois en a vu assez. Elle prend place parmi plusieurs autres pièces où la religion catholique, ses ministres et ses cultes se trouvent plaisantés ou même vertement critiqués⁸⁴. On a vu comment van Bommel est attaqué dans plusieurs chansons. La *Porminåde de meûs d' may* « La promenade du mois de mai » caricature la dévotion à *sint Mwér* « saint Maur », censé guérir des maux de jambe, auquel les filles demandent plutôt la grâce d'un galant ou celle de faire passer les suites de la galanterie. *Li pèl'rinèdje di tote l'annêye* « Le pèlerinage de toute l'année » dresse le tableau des amusements des Liégeois se rendant à Chèvremont – la danse et puis la panse, comme dit le proverbe. La chandelle chère à l'abbé Dulaurens est partout dans ces satires, comme offrande et substitut. Pour le reste, l'Église ne s'inquiétera pas trop des insolences d'un homme qui faisait *dès vèrs sins 'nn'avu l'êr* « sans en avoir l'air », selon sa formule favorite.

79 *Ni pinsez nin portant tot d' bon
Qui dj' vòye rinoiyî mi r'lidjon.*

Ne pensez pas pourtant tout de bon
Que je veuille renier ma religion.

⁸³ *Inondâcion di mêye ût cint èt cinquante. (...) Gazète qui rapèle à tos lès Walons, li bin èt l' mâ d' l'inondâcion.*, Liège, Impr. de A. Ch., grand placard à sept. col. et un envoi. ; n° 12 des *Œuvres*.

⁸⁴ Voir notre « Les dévotions du pays de Liège d'après le chanteur de rue Joseph Mousset dit Hassertz (1799-1870) », à paraître dans les actes du colloque sur *Les dévotions populaires* (Reims, avril 2002).

*Mi mère m'a appris à viker,
Èt dj' sé bin qui dj' deû rèspecter.*

Ma mère m'a appris à vivre,
Et je sais bien qui je dois respecter.